****

**APPEL À CANDIDATURES**

**RÉSIDENCES D’ARTISTES DE MÉDIATION**

**2019 / 2020**

**\_\_\_\_\_\_**

**«  UN PONT ENTRE CULTURES ET TERRITOIRES »**

**\_\_\_\_\_\_**

**CAHIER DES CHARGES**

INTRODUCTION

D’une façon générale, les résidences peuvent être définies comme des projets qui conduisent un ou plusieurs artistes d’une part, et une ou plusieurs structures, institutions ou établissements culturels d’autre part à croiser, pour un temps donné, leurs projets respectifs, dans l’objectif partagé d’une rencontre avec les publics.

Elles visent conjointement à répondre, de manière adaptée, concertée et contractuelle au souci d’accompagner des artistes dans le développement de leur activité et à renforcer l’action des institutions ou structures d’accueil dans la réalisation de leurs missions.

Elles ont également pour objectif de contribuer à offrir au public une diversité de propositions artistiques représentant, de façon équilibrée, les diverses expressions de la création.

Enfin, elles visent à mieux ancrer le travail artistique dans une réalité territoriale.

L’objectif d’une résidence de médiation est, par conséquent, de privilégier une transmission dynamique, un échange constructif et imaginatif pour faire découvrir et apprécier les différentes formes de création artistique dans toutes les esthétiques. L’idée étant de proposer des modes d’exploration et des outils adaptés afin de donner aux publics rencontrés, le goût et l’habitude de fréquenter des lieux culturels.

Dans ce cadre il s’agit donc de penser la médiation comme :

-  une expérience humaine, au cours de laquelle les échanges de points de vue enrichissent,

-  un laboratoire de recherches où l’on peut expérimenter différentes approches et où l'imagination et la créativité peuvent être sollicitées.

- un espace de connaissances et d’apprentissages, d’expérimentations et de pratiques

CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) regroupe 63 000 habitants répartis sur 25 communes. Situé entre terre et mer, le territoire de Rochefort Océan a la particularité d’être très hétérogène. Composé de marais, d’un fleuve, d’îles, de presqu'îles mais aussi de communes à la fois rurales et semi-urbaines, le territoire témoigne d’un riche patrimoine, naturel, culturel et historique dont la ville centre est Rochefort-sur-Mer (26 000 hab).

Dans le cadre de la démarche d’élaboration de la politique culturelle intercommunale, en 2016 les élus de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) ont signé conjointement avec les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, et la Ville de Rochefort, un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).

Dans ce contexte, la CARO poursuit son projet de démocratisation d’accès à la culture, en mettant en œuvre des résidences d'artistes. Ces présences permettent ainsi de favoriser des actions fortes de médiation en lien avec les réseaux, acteurs locaux et publics.

Ainsi, cette sensibilisation envers les populations fait partie intégrante du projet de la résidence et implique une forte présence sur le territoire. La découverte de ce dernier et de ses habitants doit de ce fait, pouvoir participer à l'inspiration de l'artiste dans son travail de réflexion et de création.

Dans cette perspective, les résidences proposées ont un double objectif :

Artistique :

* Soutenir le travail artistique
* Faire découvrir un univers artistique
* Encourager la création en permettant à l’artiste de développer un projet dans des conditions favorables

Culturel :

* Développer un projet d’actions pédagogiques et éducatives autour d’une esthétique artistique et culturelle
* Favoriser la rencontre entre des publics variés et l’œuvre de l’artiste
* Sensibiliser de nouveaux publics à un art, une culture
* Permettre aux publics de faire l’expérience de l’univers d’un artiste
* Apporter une meilleure compréhension d’une œuvre et du processus de création
* Développer des relations entre différentes entités (structures / artistes / publics / territoires)

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE 2019/2020

Le Pont Transbordeur

Entre espaces naturels et urbanisés, **le Pont Transbordeur** se pose aujourd’hui en repère sur le territoire Rochefort Océan. L'ouvrage symbolise l'entrée au port de Rochefort côté terre et l'ouverture vers le monde côté mer.

Depuis 2016, le Pont Transbordeur, classé au titres des Monuments Historiques, bénéficie d'une opération de restauration de grande ampleur menée par le ministère de la Culture sous le pilotage de l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture).

L'objectif principal de ce chantier d'envergure est de restituer l'état originel du tablier imaginé en 1900 par Ferdinand Arnodin. Les éléments les plus sollicités du Pont Transbordeur seront remplacés : le tablier, les escaliers de service, les câbles de suspension, les selles en tête de pylône, les roues du chariot de la nacelle …

La nacelle, datant de 1993, sera aussi restaurée et le Pont Transbordeur sera repeint dans sa couleur d'origine : le noir.

A l’occasion de la réouverture du Pont prévue en mai 2020, la Communauté d’agglomération Rochefort Océan réaffirme son souhait d’ériger le Pont Transbordeur comme élément fédérateur d’une identité territoriale forte, permettant ainsi à ses habitants de s’approprier le site dans une démarche de préservation de l’espace naturel et culturel.

*(Plus d’infos sur* [*https://www.pont-transbordeur.fr/*](https://www.pont-transbordeur.fr/)*)*

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE DE MÉDIATION

**-** Permettre au plus grand nombre d’appréhender les arts et la culture par la rencontre directe d’artistes ;

- Encourager et accompagner l’expression artistique des habitants, en particulier celle des enfants et des jeunes ;

- Amener les habitants à s’approprier le site du Pont Transbordeur ;

- Contribuer au développement culturel et artistique pour tous sur le territoire ;

- Favoriser les échanges, les partenariats et les projets collectifs ;

- Développer des liens intergénérationnels

DÉMARCHE

La dimension participative doit être l'axe majeur du projet présenté. Le projet doit être spécifiquement élaboré pour cette résidence et son territoire.

Il s'articule autour des 2 axes suivants :

*1. Médiation, rencontres avec les habitants et les acteurs locaux*

L'objectif est de permettre au plus grand nombre la rencontre avec un artiste et son œuvre. L'artiste propose des interventions en lien avec ses pratiques, sa démarche artistique et le projet spécifiquement pensé pour la résidence auprès de structures locales : établissements scolaires, CCAS, médiathèques, centres socio-culturel, associations représentatives du territoire, structures culturelles…

Ces actions doivent prendre plusieurs formes, complémentaires les unes des autres : ateliers suivis durant la résidence avec des groupes constitués, ateliers ponctuels ouverts à tous les publics, soirées tous publics autour des sources d'inspiration de l'artiste (projections, rencontres, conférences...)...

L’artiste ou le collectif retenu devra être en mesure de s’impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s’ouvrir à une envie de « faire ensemble », de générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique. Une qualité d’écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.

*2. Création pour et avec le territoire*

La résidence donne lieu à la création d’une œuvre créée spécifiquement pendant le temps de la résidence sur les temps de médiation. La démarche créative visera à mettre en lumière l’environnementdu Pont Transbordeuren faisant entrer en dialogue l’univers des arts et celui de l’environnement, et s’appuiera sur leurs nombreuses similitudes et convergences: rendre le monde meilleur, démarches d’observation et d’exploration de nouveaux territoires, immatériels ou humains, approche intuitive et sensible de la recherche/création…

Tout medium pourra être envisagé

CHAMPS DISCIPLINAIRES

- Arts visuels et plastiques

- Spectacle vivant (musique, danse, théâtre..)

- Cinéma et audiovisuel

- Arts numériques

- Littérature et philosophie

- etc…

Une candidature peut résulter d’un croisement disciplinaire (collectif ou association de deux ou plusieurs candidats) dans la limite de l’enveloppe budgétaire.

MODALITÉS

* Totaliser 45 h de médiation minimum (face à face pédagogique) avec au moins 3 jours consécutifs sur place)

*(La résidence offre cependant à l’artiste le temps et la liberté de poursuivre ou initier en toute sérénité un travail de création)*

* Dates du séjour à définir sur l’année scolaire 2019 /2020 en fonction des projets et de la disponibilité des artistes
* Le projet est mis en œuvre sur une période allant de septembre 2019 à juin 2020 et se décompose en 3 phases :
  + Repérage : Suite à sa sélection, l'artiste viendra au minimum une semaine en repérage sur le territoire afin de rencontrer les acteurs et de co-construire le programme de médiation de sa résidence. Cette phase permettra de nourrir la réflexion et d’affiner la co-construction du projet
  + Résidence : Sur ce second temps beaucoup plus long et qui peut être fractionné, l’artiste vient en résidence et met en place son travail d’éducation artistique et culturelle ainsi que son travail de création co-construit avec le territoire. Il est attendu une période de présence sur le territoire suffisamment longue pour que la présence de l’artiste ou collectif d’artistes soit réellement notable auprès des habitants.
  + Restitution publique. : Mai 2020.

Le planning définitif devra s’articuler avec les autres projets du territoire

* Animer une journée ou une demi-journée de sensibilisation des acteurs issus du monde de l’Éducation Nationale, de l’Éducation Populaire, du secteur socio-culturel et médico-social, des structures culturelles dans lesquels l'Éducation Artistique et Culturelle est présente …. en septembre ou octobre (objectif : sensibiliser ces partenaires à l'univers de l'artiste et permettre à l'ensemble des participants de tisser des liens, de créer des passerelles et ainsi favoriser l'harmonisation des projets sur notre territoire et pourquoi pas faire émerger de nouveaux projets en réel partenariat).
* Répondre aux 3 piliers de l’Éducation Artistique et Culturelle :

=> RENCONTRE / CONNAISSANCE / PRATIQUE

* Projet de 15 h minimum pour favoriser le processus de création artistique
* Rencontres ponctuelles pouvant se focaliser sur la dimension métier de l’art et de la culture
* Des ateliers de découverte / sensibilisation / perfectionnement…
* Proposer des actions envers des publics ciblés : enfants – adolescents – familles – adultes – intergénérationnel – séniors – dits empêchés…

et sur tous les temps de vie : scolaire – périscolaire – extrascolaire – en soirée…

* Être mobile sur le territoire
* Être hébergé dans les communes qui se portent volontaires pour accueillir l’artiste *(possibilité d’hébergement en gestion libre à la maison du Gardien)*
* Compte tenu de l’étendue du territoire, il est indispensable que l’auteur soit titulaire du permis B *(possibilité de mise à disposition d’un véhicule si besoin)*

CONDITIONS FINANCIÈRES

* Un forfait de 3 300 € TTC (coût artistique + formation) est alloué (émission d’une facture)
* Les frais de déplacement (0.25 €/km) Domicile – Résidence (à raison de maximum 3 aller / retour sur la période de résidence) et les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les repas pris sur le temps des actions de médiation sont pris en charge par la CARO ou les communes / structures d’accueil.

Reste à charge de l’artiste les dépenses suivantes :

* + Les frais relatifs au développement de son projet
  + Ses frais de déplacements personnels (hors temps de médiation)
  + Ses communications
  + Outils de travail personnels (ordinateur, imprimante…)

ENGAGEMENT DE L’ARTISTE

L’artiste s’engage à :

* Résider dans les communes et/ou structures portées volontaires pour accueillir l’artiste ou à la Maison du gardien aux périodes définies (une convention sera signée en ce sens)
* Ouvrir les portes de sa résidence pour faire découvrir son travail
* S’impliquer dans un projet de médiation dans l’objectif d’offrir aux populations locales un contact privilégié avec elle
* Associer les acteurs locaux à sa démarche de création et/ou de médiation
* Prévoir un temps formalisé de sortie de résidence
* Imaginer un projet réalisé avec les publics pouvant être présenté lors de la restitution publique du week-end du 22 au 24 mai 2020.

ENGAGEMENT DE LA CARO

* La CARO prend en charge : la rémunération de l’artiste sous forme d’un forfait global TTC, son hébergement en gestion libre, ses repas dans le cadre des actions de médiation et ses déplacements sur les temps de médiation définis au préalable.
* La CARO se charge de mettre l’artiste en relation avec les publics définis dans le cadre du projet
* La CARO s’engage à valoriser la résidence de l’artiste et son travail au moyen de supports de communication *print*, numériques, audio, vidéo et photographiques

CADRE JURIDIQUE

Une convention sera signée entre l’artiste et la CARO définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l’essentiel des clauses du présent cadre d’action.

Un calendrier des actions de médiation sera construit entre l’artiste et la CARO et joint en annexe.

CANDIDATURES

L’appel à projet est ouvert aux artistes, collectif d’artistes ou compagnie professionnels justifiant d'une production régulière et récente, et affiliés à une structure morale leur permettant de transmettre un n° de SIRET.

Pour une implication efficace dans la relation avec tous les acteurs et partenaires, la maîtrise orale de la langue française est nécessaire.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un projet de résidence déclinant les propositions d’actions de médiation en réponse aux objectifs du présent appel à projet faisant apparaitre les relations entre projet artistique, publics et territoire.

- Un dossier artistique présentant un ensemble d’œuvres représentatif de la démarche de création de l’artiste et témoignant de son expérience dans un projet participatif ainsi que les disciplines artistiques mises en œuvre avec visuels et dossier de presse le cas échéant

- Une note de présentation avec CV faisant état du parcours artistique et/ou professionnel de l’expérience en médiation par rapport à l’action culturelle et références de l’artiste ou des membres du collectif d’artistes intervenants

- Des périodes de présence et d’intervention

- Un budget de résidence (besoins en matériel)

- Une attestation d’assujettissement ou d’affiliation à la Maison des artistes-sécurité sociale, Agessa, ou structure similaire si étranger, et un numéro SIRET

Les éléments seront par voie électronique, en spécifiant « RESIDENCE ARTISTIQUE PONT TRANSBORDEUR 2019/2020 », au plus tard le :

Lundi 31 mai 2019

à

[a.elkaim@agglo-rochefortocean.fr](mailto:a.elkaim@agglo-rochefortocean.fr)

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ETRE CONSTITUE D'UN SEUL DOCUMENT EN FORMAT PDF, ENVOYE EN PIECE JOINTE DE MAIL OU TELECHARGEABLE EN UNE FOIS SUR UN SERVEUR.

*NB : Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d’une clé USB pour les œuvres audiovisuelles, numériques et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l’adresse ci-dessous.*

**Communauté d’agglomération Rochefort Océan**

Direction de la Culture

Pôle développement culturel

Parc des Fourriers

3, rue Maurice Chupin

A l’attention d’Armel ELKAIM

17 300 ROCHEFORT

MODALITÉS DE SELECTION

Le jury est composé des membres du COPIL du CTEAC ainsi qu’éventuellement des personnalités qualifiées. Il valide les candidatures puis établit une sélection de 3 candidats au maximum. Celle-ci pourra donner lieu à un entretien individuel en présentiel afin de choisir l'artiste ou le collectif.

La sélection des candidats s’effectuera sur la base des critères suivants, non classés et non pondérés :

* Cohérence des références avec le projet de résidence proposé, savoir-faire, CV des porteurs de projet sur des projets similaires
* Pertinence de la proposition et de la démarche envisagée au regard du contexte et objectifs de l’appel à projet

Les candidats retenus et non retenus seront avertis par courriel.

La décision du jury sera communiquée en juin 2019

CALENDRIER

-Date limite d’envoi des candidatures : 31 mai 2019

- Sélection des projets : mi-juin 2019

- Période de la résidence : septembre 2019 – juin 2020

- Restitution publique lors de l’inauguration du Pont Transbordeur : week-end des 22 ,23 et 24 mai 2020

CONTACT

Armel ELKAIM, coordinatrice Education Artistique et Culturelle

[a.elkaim@agglo-rochefortocean.fr](mailto:a.elkaim@agglo-rochefortocean.fr)

Tél : 06.17.70.87.80